Bonjour Nabil Voici votre bulletin de paie de juin 2023

Votre salaire avant impôt 1 181,11 € Prélèvement à la source (0,00 %) 0,00€

1 181,11€

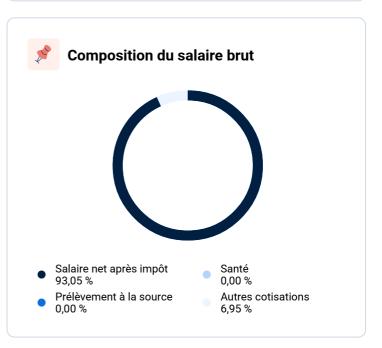
Votre salaire après impôt

Ce montant vous sera transféré le 30/06/2023

Calcul du salaire net	
Rémunération brute Dont 0,00 € de primes	1 269,31 €
Cotisations et contributions salariales	- 0,00 €
Indemnités non soumises Dont notes de frais (32,80 €)	+ 32,80 €
Autres retenues Dont titres restaurant (121,00 €)	- 121,00 €
Prélèvement à la source	- 0,00 €
Net à payer	1 181,11€







Retrouvez tous les détails de votre fichier en deuxième page de votre bulletin de paie





BULLETIN DE PAIE - EN EUROS

ALEGRIA.TECH 17 RUE DES MARTYRS

75009 PARIS 09

N° SIRET: 89058198600019

Impôt sur le revenu

Autres informations Total versé par l'employeur

Temps travaillé ce mois

Net imposable

Impôt sur le revenu prélevé à la source 5

Allègement de cotisations employeur

N°APE: 7022Z Convention Collective: BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES, CABINETS D'INGÉNIEURS-CONSEILS ET SOCIÉTÉS DE CONSEILS (SYNTEC)

- 1486

Nabil ERRAHMANI

19 rue Albert Camus **80080 AMIENS**

Début de période: 01/06/2023 Fin de période : 30/06/2023 Début de contrat: 01/10/2022 Date d'ancienneté : 01/10/2022

N° de sécurité sociale : 101108002169073

Détail du salarié

CALENDRIER 01/06/2023 - 30/06/2023

EVÈNEMENT

JOUR

J 01 V 02 S 03 D 04 L 05 M 06 M 07 J 08 V 09 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30

CLASSIFICATION	Apprenti	
CATEGORIE	ETAM - 250 - 1.2	
EMPLOI	NoCode Maker	
MINIMUM COEFFICIENT	1 135,68	
REMUNERATION TOTALE DU MOIS	1 269,31	
Salaire de base	1 259,21	
Durée mensuelle	151.67 h	
Taux horaire	8 3025	

PÉCIONATION	D405	PART SALARIÉ		DADT FAIRLOVELID
DÉSIGNATION	BASE	TAUX OU %	MONTANT	PART EMPLOYEUR
Salaire de base	151,67	8,3025	1 259,21	
Régularisation Indemnité CP N			10,10	
Rémunération brute 1			1 269,31	
Assurance maladie				88,85
Prévoyance Alan Tranche A	1 269,31		0,00	11,30
Accidents du travail - Maladies professionnelles	1 269,31			9,52
_φ Sécurité sociale plafonnée				108,53
Sécurité sociale déplafonnée				24,12
Complémentaire Tranche 1				76,28
Famille	1 269,31			43,79
Chômage	1 269,31			53,31
Autres contributions dues par l'employeur				21,21
EXONERATIONS, ECRETEMENT ET ALLEGEMENT DE COTISATIONS				-405,04
TOTAL COTISATIONS & CONTRIBUTIONS SALARIALES 4			0,00	
TOTAL COTISATIONS & CONTRIBUTIONS PATRONALES				31,87
Remboursement de notes de frais			32,80	
Indemnités non soumises 2			32,80	İ
Autres retenues 3				
Titres-restaurant	22,00	5,5000	121,00	121,00
Net à payer avant impôt sur le revenu				1 181,11
Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations	chômage et mala	adie		0,00
Net payé en euros (Virement)		1+0	- 3 - 4 - 5 =	1 181,11
Date de paiement				30/06/2023

Taux personnalisé

	Soldes de congés						
Montant		CP N-1	CP N				
0,00	Acquis	17,00	2,08				
	Pris	5,00	0,00				
	Solde	12,00	2,08				
O L DEDUIG JANK 2000							
Cumuls DEPUIS JANV. 2023							
1 454,98	Net imposable	7 565,36					
504,05	Salaire brut		7 565,36				
1 269,31	Prélèvement à la sourc	0,00					
154 h	Temps travaillé		882h.				

Dans votre intérêt, et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce document sans limitation de durée. Pour la définition des termes employés, se reporter au site Internet www.service-public.fr rubrique cotisations sociales

Base (Net Imposable)

